



Edité le : 22/08/2025

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

C.C. VALLEE DE L'HERAULT

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE25-115140	
Identification échantillon :	LSE2508-36101-1	Analyse demandée par : ARS DD DE L'HERAULT
N° Analyse :	00332341	N° Prélèvement : 00330571
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	SAINTE BRIGITTE	Code PSV : 0000002914
Localisation exacte :	10 rue Canta cigale	
Dept et commune :	34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6641006800	Y : 3,4988677100
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	D1	Type Analyse : DIVER
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation :	CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS	Type : UDI
Prélèvement :	Prélevé le 13/08/2025 à 10h07 Réception au laboratoire le 13/08/2025 à 22h31 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CAZENEUVE Mélanie Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : IND	Code : 001054
Traitement :	CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 14/08/2025 à 00h49

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
------------------------	-----------	--------	----------	--------	----	--------------------	-----------------------	--------

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures sur le terrain										
Température de l'eau	11CLVYL	27.9	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
Analyses physicochimiques <i>Analyses physicochimiques de base</i>										
Conductivité électrique brute à 25°C	11CDTLABO*	438	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50			200 1100	#
COV : composés organiques volatils <i>Solvants organohalogénés</i>										
Chlorure de vinyle	11CLVYL	0.17	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.004	0.5			#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11CLVYL CHLORURE DE VINYLE (ARS11-2020)
11CDTLABO* ANALYSE CDT 25

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :
- Température de leau

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire

